

# Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail dans la branche suisse des toitures et façades

**Prolongation et modification du 28 février 2008**

---

*Le Conseil fédéral suisse*

*arrête:*

I

La durée de validité de l'arrêté du Conseil fédéral du 11 novembre 2004<sup>1</sup>, qui étend la convention collective de travail dans la branche suisse des toitures et façades, est prorogée.

II

Le champ d'application des clauses suivantes, qui modifient la convention collective de travail dans la branche suisse des toitures et façades, annexée à l'arrêté du Conseil fédéral mentionné sous ch. I, est étendu<sup>2</sup>:

*Annexe 6, Art. 1 et 2*

**Art. 1**           Ajustement du salaire

**Art. 2**           Salaires minimaux

III

Les employeurs qui ont accordé à leurs travailleurs/travailleuses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 une augmentation de salaire, peuvent en tenir compte dans l'augmentation de salaire selon l'Annexe 6 de la convention collective de travail.

<sup>1</sup> FF 2004 6377 à 6379

<sup>2</sup> Des tirés à part de l'extension peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne.

VI

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008 et a effet jusqu'au 30 juin 2010.

28 février 2008

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Pascal Couchepin  
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

## **Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail pour la profession de la couverture et des façadiers en Suisse**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.04.2008
Date	
Data	
Seite	2143-2144
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 602

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.